RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

« A2I IMMOBILIER »
Société par Actions Simplifiée au capital de 100 €uros
Siège social : 9 Rue de la Grande Côte de Crevant – 79100 THOUARS
899 052 252 RCS NIORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 22 Octobre,
A 18 heures,

La société A2I, Associée unique de la société A2I IMMOBILIER,

En présence de Monsieur Christian TAUDIERE,
Agissant en qualité de Président de la société A2I IMMOBILIER sus-désignée,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION :

La Société A2I, associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 les capitaux propres, qui s'élèvent à (- 41 006) €uros pour un capital de 100 €uros, sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME DÉCISION :

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

[redacted]ERE